



Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Janvier 2021

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Aurélie CALVEL, Elisa FIELD, Justine MARTINI, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

La séance commence à 20 heures.

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Règlement factures investissements.

Le budget 2021 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes, et ce, dans la limite du quart du budget investissements 2020.

Facture Bodet n° 42020017874 pour TTC 7 130€40

Facture Bodet n°42020017887 pour TTC 1 560€00

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède à un tour de table où sont évoqués les points suivants :

- 1) Attestation circulation et horaires pour les élus concernant la tenue des Conseils et Commissions.
- 2) Budgets demandés par les Commissions. Processus à suivre.
- 3) Publicité sur voie départementale.
- 4) Vaccination des plus de 75 ans.
- 5) Fonctionnement radar direction Luzancy.
- 6) Poubelles non rentrées par les riverains.
- 7) Dégradation d'un poteau sur chemin communal.
- 8) Dépôt de 2 certificats d'urbanisme.
- 9) Devoir de réserve.
- 10) Réunion avec Gendarmerie.
- 11) Circulation quads sur chemin communaux.
- 12) Voitures ventouse.
- 13) Récupération enfant en cas de retard des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 21 Janvier 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie, le 21 Janvier 2021

Le Maire,
P.ROMANOW

